



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

29/05/2013

F01113P0111

1. Intitulé du projet

Prolongement d'un site propre bus entre St Germain en Laye et Poissy le long
de la RD 190.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général des Yvelines

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Route (site propre bus) d'une longueur de 1200m

4. Caractéristiques générales du projet

Dovent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet est constitué d'une voie nouvelle dédiée aux circulations bus
d'une largeur roulable de 3,25m sur une longueur de 1200m, dans
la continuité du site propre bus existant actuellement sur 900m.
Il s'inscrit dans le emprise de l'actuelle RD190 sur le territoire
de la commune de St-Germain en Laye sur 1100m et sur le
territoire de la commune de Poissy sur 100m, dans la forêt de Saint-
Germain-en-Laye.

4.2 Objectifs du projet

La RD190 permet de relier les agglomérations de St-Germain-en-Laye et de Poissy. Elle est empruntée par 4 lignes de bus sur cette section, dont une ayant le label "Mobilien" du STIF. Le trafic bus s'élève donc à 95 courses par sens de circulation sur une journée de semaine.

La saturation du carrefour RD190 x RN184 provoque des remontées de files sur plus de 800 mètres, jusque dans l'agglomération de Poissy, faisant perdre 8mn à tous les bus empruntant cette section de la RD190 en direction de St-Germain-en-Laye, sur le créneau horaire 8h - 9h30. L'objectif est d'améliorer le temps de parcours et la régularité des lignes de bus afin qu'elles deviennent plus attractives.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont limités à la création d'une chaussée de la voie bus au niveau du terrain naturel, sans excavation ni remblai sur l'accotement existant. Les dispositifs de rejet des eaux de la plateforme dédiée aux bus seront constitués de regards autobloquants raccordés à des buses qui dirigeront les eaux vers le fossé actuel, qui sera localement sopaliné : les conditions de rejet des eaux seront donc identiques à celle de la plateforme routière actuelle : les fossés ont une capacité suffisante pour absorber et décanter les eaux pluviales issues des nouvelles surfaces imperméabilisées de la voie bus (environ 3 900 m²). Les circulations de camions seront donc limitées à l'apport des matériaux nécessaires à la création de la structure de chaussée. Le chantier se déroulera exclusivement dans les emprises actuelles de la RD190. Il est éloigné de toute habitation. Les travaux sont estimés à 975 000 € HT et se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet n'aura aucun impact sur le trafic routier de la RD190. La voie nouvellement créée sera dédiée à la circulation des bus (4 lignes, 95 courses journalières).

La voie bus n'existe que dans le sens de circulation Poissy vers St-Germain, pour lequel le point d'un de circulation a été identifié. Les bus s'inséreront sur la RD190 depuis la rue F. Lefèuvre à Poissy, via une voie de shunt leur permettant d'accéder directement au site propre. Au final, les bus gagneront 8mn de temps de parcours sur la période de congestion 8h - 9h30.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte tenu de la nature du projet et des travaux prévus dans les emprises de la RD 190, il ne nécessite aucune autre autorisation administrative particulière.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le cas échéant (si enquête publique avec étude d'impact), autorisé le Conseil général des Yvelines a déclarer le projet d'intérêt général (Déclaration de projet)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	1200 m
Largeur	3 m 25
Soit une surface de	3 900 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le long de la RD 190
(route de Poissy)
entre l'avenue F.
Lefèvre à Poissy et
le carrefour RD 190 X RN 18
à St-Germain-en-
laye.

Coordonnées géographiques¹ Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ : Long. 2° 3' 58" E Lat. 48° 54' 59" N

Point d'arrivée : Long. 2° 3' 12" E Lat. 48° 55' 26" N

Communes traversées :

Poissy (78)

St-Germain-en-Laye (78)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Accotements de la RD190, dans les emprises de la voie routière,
sans incidence sur l'espace boisé contiguë.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/iracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de St-Germain-en-Laye approuvé par délibération du 18 octobre 2005 et le PLU de Poissy approuvé le 20 décembre 2007, mis à jour le 3 mars 2009 :
- limite de zone (voie).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 2 de la forêt de St-Germain (n° 78 55 10 21)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

Bassim Seine - Normandie

dans une zone de répartition des eaux ?

ZRE Albiens

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

Pavillon de Chasse

Section " Croix Pucelle "

Identifiant: SS1MH17

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources		<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun .
		<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de surface .
		<input checked="" type="checkbox"/>	Ne génère pas de déblais .
		<input checked="" type="checkbox"/>	Ne génère pas de remblai .
Milieu naturel		<input checked="" type="checkbox"/>	- est situé dans l'emprise de l'actuelle RD190 . - pas de destruction de l'habitat . - pas de modification des continuités écologiques (non obturé au niveau du sol) .
		<input checked="" type="checkbox"/>	- pas d'impact sur l'espace forestier contiguë .

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Projet limité aux emprises de l'actuelle RD190.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- pendant la phase chantier d'une durée de 3 mois environ, pas de riverain à proximité immédiate.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- en phase d'exploitation pas de modification des niveaux sonores (pas de génération de trafic supplémentaire)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydroliques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

- Absence de visibilité avec le site inscrit (panneau de chasse).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- surface réduite (3900m^2) ;
- ne contribue pas à une augmentation du trafic routier dans ce secteur puisque la voie neuve sera dédiée à la circulation des bus empruntant actuellement la RD190 ;
- pas d'impact environnemental (humain et naturel) généré en période d'exploitation - quelques impacts très limités dans le temps en période travaux. D'une façon générale, projet restant dans les emprises de la RD190 qui ne modifie pas l'environnement naturel contiguie .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Versailles

8

le,

29/05/2013

Pour le Président du Conseil Général
Le Vice-Président délégué

Signature

Jean-Marie TETART

Profil en travers type





